Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source :
https://www.sortirdunucleaire.org/France-Gravelines-La-serie-noire-se-poursuit-mise-a-l-arret-du-reacteur-1

3 février 2018

France : Gravelines : La série noire se poursuit : mise à l'arrêt du réacteur 1

Suite d'une longue et diversifiée série noire à Gravelines. Apparemment, il y a un problème sur le réacteur 1. L'exploitant l'a arrêté ce 2 février 2018 car des contrôles et des interventions sont nécessaires sur le transformateur principal. Ce réacteur a pourtant été arrêté plusieurs mois pour maintenance et a redémarré le 13 novembre 2017 après un chantier qui ne s'est pas très bien passé.

Les problèmes s'enchainent à la centrale depuis l'automne 2017 et ne se ressemblent pas. Problèmes de sûreté sur le réacteur 2, perte des sources de refroidissement des réacteurs 1, 3 et 5 en cas de séisme, montée de température dans un local proche la cuve du réacteur 1 entrainant le repli de celui-ci, fuite du circuit d'injection de sécurité non détectée sur le réacteur 4, rejets illégaux dans la mer... La série se poursuit.

Ce que dit EDF :

- **Mise à l'arrêt de l'unité de production n°1** - Le 03/02/18

L'unité de production n°1 a été déconnectée du réseau électrique national, dans la nuit du 2 au 3 février 2018.

Cette mise à l'arrêt de quelques jours de l'unité de production n°1 est destinée à **réaliser des contrôles et une intervention sur le transformateur principal** [1], situé en partie non nucléaire de l'installation.

Les unités de production n° 2, 3, 4, 5 et 6 sont en fonctionnement et produisent sur le réseau électrique national.

https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/centrale-nucleaire-de-gravelines/actualites/mise-a-l-arret-de-l-unite-de-production-ndeg1

- **L’unité de production n°1 reconnectée au réseau national** - Le 08/02/18

L’unité de production n°1 a été reconnectée au réseau d’électricité le 7 février 2018 à 6h45. Elle avait été mise à l’arrêt le 3 février pour effectuer des contrôles et une intervention sur le transformateur principal, situé en partie non nucléaire de l’installation.

Les équipes de la centrale ont procédé au remplacement d’un **capteur de niveau défectueux** sur le transformateur.

Les 6 unités de production de la centrale de Gravelines fonctionnent, à la disposition du réseau national d’électricité.

https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/centrale-nucleaire-de-gravelines/actualites/l-unite-de-production-ndeg1-reconnectee-au-reseau-national

---

Ce que dit l’ASN :

Le 07/02/18

Arrêt pour maintenance et rechargement en combustible du réacteur 1

Le réacteur 1 de la centrale nucléaire de Gravelines a été arrêté pour maintenance et rechargement en combustible du 22 juillet au 13 novembre 2017. Les principales activités réalisées par l’exploitant à l’occasion de cet arrêt et contrôlées par l’Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ont été les suivantes : o le déchargement et rechargement du combustible ; o la requalification partielle[1] de la réparation de la PFC n° 4 (pénétration de fond de cuve) ; o la maintenance et le contrôle de divers matériels et organes de robinetterie ; o le contrôle de conformité au plan des ancrages des vases d’expansion des circuits de refroidissement des diesels de secours ; o le contrôle de la conformité aux plans des ancrages de plusieurs circuits.

Pendant cet arrêt, l’ASN a procédé à **3 inspections inopinées**. Ces inspections ont permis de contrôler, sur les chantiers inspectés, le respect par EDF et ses prestataires des dispositions réglementaires relatives à la radioprotection, à la prévention du risque d’incendie, à l’assurance de la qualité, ainsi qu’au contrôle et à la surveillance des interventions. A la suite de ces visites, l’ASN a établi un courrier reprenant l’ensemble de ses demandes.

(Ce courrier de 8 pages commence ainsi :

"Cette inspection avait pour objet l’examen des chantiers en cours lors de l’arrêt pour maintenance et rechargement du réacteur n° 1. Les inspecteurs ont effectué plusieurs visites dans le bâtiment réacteur (BR), le bâtiment des auxiliaires nucléaires (BAN) et hors de l’ilot nucléaire. Leurs constatations vous ont été exposées lors des synthèses qui vous ont été faites à l’issue des visites afin que les suites adaptées puissent être données, le plus tôt possible, par vos services. Au vu de cet examen, les inspecteurs considèrent que parmi les principales observations, **il convient de retenir les écarts en matière de radioprotection d’autant que certains sont récurrents, de non-respect des règles relatives à la documentation des chantiers permettant notamment d’assurer la réalisation des bon gestes, la traçabilité des actions et la réalisation des contrôles techniques, de sectorisation incendie et de gestion des entreposages et charges calorifiques**.")

Deux événements significatifs pour la sûreté classés au niveau 1 de l’échelle INES ont été déclarés par l’exploitant à l’ASN. Le premier concerne le **repli du réacteur à la suite d’une**

température trop élevée dans un local situé à proximité de la cuve du réacteur. Le second concerne la **non-conformité de supports sur des tuyauteries du circuit d'eau brut secourue**. Cet évènement, initialement déclaré pour les réacteurs 3 et 5, a été complété pour intégrer la situation du réacteur 1.

Cet arrêt a été marqué par la survenance de quelques aléas techniques liés à des non qualités dans la maintenance ou l'exploitation, dont le traitement a fait l'objet d'un suivi par l'ASN.

Après examen des résultats des contrôles et des travaux effectués pendant cet arrêt, l'ASN a donné le 26 octobre 2017, en application de la décision n° 2014-DC-0444 du 15 juillet 2014, son accord au redémarrage du réacteur 1 de la centrale nucléaire de Gravelines.

https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Arret-de-reacteurs-de-centrales-nucleaires/Arret-pour-maintenance-et-rechargement-en-combustible-du-reacteur-115

Notes

[1] Le transformateur est un appareil destiné à modifier la tension électrique du courant. Il se situe en sortie de l'alternateur. Il permet d'élever la tension de 24 000 à 400 000 volts, afin de rendre l'électricité transportable sur de longues distances.